

23 octobre 2012

12.159

Motion populaire d'un groupe de citoyens**Pour le maintien de la convention collective de travail CCT santé 21 à l'Hôpital de la Providence**

Les soussignés demandent par la voie de la motion populaire que le Conseil d'Etat, respectivement le Grand Conseil, use de tous les moyens à sa disposition pour obliger la direction de l'Hôpital de la Providence à renoncer à dénoncer la convention collective santé 21 de droit privé qui régit les rapports de travail au sein de cet établissement.

Ils réclament aussi, dans un second temps, que le Conseil d'Etat empêche toute velléité de la direction de la Providence d'externaliser un quelconque service constitutif de sa structure organisationnelle.

Brève motivation

L'Hôpital de la Providence a dénoncé la CCT santé 21 pour le 31 décembre 2012. Ce faisant, il a cassé la paix du travail prévue par la CCT. Le but avoué de la dénonciation est de procéder à des économies. Nul doute que celles-ci se feront sur le dos du personnel.

L'existence d'une CCT dans le domaine de la santé est loin d'être anecdotique. Chacun sait qu'un tel contrat vise entre autres à offrir tant à l'établissement qui le signe qu'aux travailleurs qui y sont soumis des conditions de travail attractives pour l'un et l'autre.

En dénonçant unilatéralement cet accord paritaire, l'Hôpital de la Providence sape gravement un pilier du partenariat social dans ce canton. Les associations professionnelles signataires de la CCT santé 21 de droit privé ont tenté vainement de lui faire entendre raison. Rien n'y a fait. Aussi semble-t-il nécessaire que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil rappellent à la direction de cet important centre de soins cantonal sa responsabilité sociale face à la population dans son ensemble et au personnel en particulier. Le canton ne saurait se satisfaire d'une politique, à la fois entrepreneuriale et managériale, qui vise à sacrifier les ressources humaines de la Providence sur l'autel du profit que le projet de rattachement au groupe de cliniques privées Genolier Swiss Medical Network préfigure.

Premier signataire: Thierry Humbert-Droz, Rue des Draizes 12, 2000 Neuchâtel.

L'urgence est demandée.

Motion populaire munie de 300 signatures.